

Membre au comité consultatif d'urbanisme

Rôle du comité

La Ville de Pont-Rouge sollicite des candidatures de citoyens intéressés à siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU). Le CCU joue un rôle actif dans la planification du territoire. Formé conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le comité est chargé de formuler des recommandations au Conseil municipal sur toute demande de dérogation mineure, de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou toute question en matière d'urbanisme, de zonage, de lotissement ou de construction que lui soumet le Conseil municipal.

Le comité est composé de résidents et d'élus municipaux. Le comité siège à huis clos, une fois par mois. Occasionnellement, dépendant du nombre de dossiers à traiter, il peut y avoir la tenue d'une seconde séance dans le mois. La durée d'un mandat est de trois ans et celui-ci peut être renouvelé par le Conseil municipal.

Ce que l'on attend de vous

- Être résident sur le territoire de la ville de Pont-Rouge;
- Être disponible le soir, une fois par mois;
- Vouloir participer activement aux réunions en vue de présenter des recommandations au Conseil municipal sur les sujets traités se rapportant à l'aménagement du territoire et au bien-être de la collectivité;
- Avoir un intérêt pour le milieu municipal, le développement urbain, l'architecture, du design, du droit municipal en général;

Pour postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir une lettre de motivation en y décrivant leurs expériences et leurs connaissances pouvant être utiles au sein de ce comité à M. Marc-André Alain à l'adresse suivante : marc-andre.alain@ville.pontrouge.qc.ca.

Objet : CCU

Ou par courrier à l'adresse suivante :

Marc-André Alain
Directeur du service de l'urbanisme
Ville de Pont-Rouge
189, rue Dupont
Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4

Date limite : Vendredi 20 août, à 12h00